

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ N° 2,
16 février, 1883.

Le comité spécial chargé d'examiner les comptes contingents du Sénat et d'en faire rapport pour la présente session a l'honneur de présenter son premier rapport :

Votre comité recommande que M. *Peter Miller*, second commis anglais, chargé des affaires de routine, soit nommé à la fonction de premier commis anglais et greffier du journal anglais, actuellement vacante.

Votre comité recommande aussi de fixer à cinq le nombre des pages du Sénat.

Votre comité recommande aussi que *Frank Phillips*, actuellement employé comme page, reçoive son congé et que ses frais de voyage pour venir ici et s'en retourner lui soient payés ainsi que son salaire jusqu'à la date de l'adoption du présent rapport.

Votre comité recommande aussi de nommer pages *Jean A. Choquette*, *Robert Graburn*, *Gerald Fitzgerald* et *Alphonse Duhamel*.

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à neuf membres.

Le tout respectueusement soumis.

ROBERT READ,
Président,

Alors, sur motion de l'honorable M. *Read*, secondé par l'honorable M. *Miller*, il a été

Ordonné, que la Chambre prenne en considération le dit rapport lundi prochain

L'honorable M. *Bellerose*, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son premier rapport, recommandant la réduction du dit comité à neuf membres.

Sur motion de l'honorable M. *Bellerose*, secondé par l'honorable M. *Armand*, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Bellerose*, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son second rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ,
Vendredi, 16 février, 1883.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son second rapport :

Votre comité recommande que le délai fixé pour recevoir des pétitions en obtention de bills privés soit prolongé à jeudi, le premier jour de mars prochain.

Le tout respectueusement soumis.

J. H. BELLEROSE,
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Bellerose*, secondé par l'honorable M. *Armand*, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.